

Paris collectifs sportifs—Loi

Cependant, après avoir signalé aux députés au début du débat que la Chambre devrait débattre des motions nos 1 et 3 en même temps mais procéder à des votes distincts par la suite, il incombe maintenant à la présidence de vérifier si des députés qui ont déjà pris la parole désirent intervenir de nouveau, au sujet de la motion n° 1, bien sûr. La présidence est tout à fait consciente du fait qu'elle ne doit pas priver un député de son droit d'intervenir à l'égard de toute motion dont la Chambre est saisie.

Si aucun député qui a déjà pris la parole ne désire intervenir de nouveau au sujet de la motion n° 1, je donne la parole au député d'Edmonton-Nord (M. Paproski).

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, je suis surpris de voir que la Chambre est appelée à débattre de ce projet de loi à une époque où il y a tant de chômeurs et tant de crises dans le pays. Ce projet de loi doit faire partie du programme de création d'emplois de 4.6 milliards de dollars qui sera sans doute annoncé ce soir. Il représente une sorte d'assiette au beurre de \$35,000 par an à l'intention des libéraux. Loto-Canada était censée avoir disparu de la circulation, mais elle existe toujours, avec dans la cagnotte près de 16.5 millions de dollars qui rapportent des intérêts. Les membres de groupes de sport amateur et d'associations culturelles ne savent pas ce que le ministre va en faire.

Je voudrais rappeler quelques événements à ce sujet. Je suis surpris que le gouvernement nous présente le projet de loi C-95, qui vise à créer une autre loterie ou une autre sorte de paris collectifs sportifs, sans avoir au préalable communiqué avec ses homologues provinciaux responsables des loteries pour les informer de son intention à cet égard. Depuis l'accord de 1980 le gouvernement n'est entré en rapport avec aucun ministre qui s'est occupé de loteries. Je l'ai vérifié aujourd'hui pour être sûr de ne pas me tromper. Un seul accord subsiste aujourd'hui: celui qu'ont signé le gouvernement du Canada et les différentes provinces au sujet des 24 millions de dollars indexés sur l'IPC, qui aujourd'hui représente 34 millions de dollars par an versés par les provinces.

Le ministre a dit qu'elles feraient beaucoup plus d'argent avec cet autre pari. Qu'advendra-t-il de ces 34 millions de dollars? Cela va-t-il mettre un terme à l'accord précédent? Les provinces vont dire que non, que si le gouvernement fédéral veut se mêler de loteries et de paris sportifs, c'est son affaire, mais qu'il perdra 34 millions de dollars par année. Le gouvernement fédéral cherche à faire double emploi en matière de loteries.

Qu'est-il advenu des 94 ou 98 millions de dollars qui étaient en caisse à la fin du dernier trimestre? Environ 47 millions sont destinés à la santé et au sport amateur. Pourquoi les associations sportives ne se sont-elles pas plaintes au ministre? Elles se plaignent sans cesse de manquer d'argent. Qu'en pense-t-on à 33 River Road? Pourquoi le centre ne s'est-il pas plaint au ministre qu'il n'avait pas reçu le moindre cent de ces 47 millions? Il est supposée recevoir sa part. Qu'est-il advenu de tout cet argent?

M. Regan: Tout cela, c'est de la blague.

M. Paproski: Je sais que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming) a dépensé de l'argent à des petites choses à l'occasion d'une manifestation culturelle. Il a vraisemblablement reçu un peu de cette source d'argent mais qu'ont donc reçu ces pauvres gens de la santé et du sport amateur?

Durant la courte période au cours de laquelle j'ai détenu ce porte-feuille, les responsables de ces services venaient quémander à ma porte tous les jours, se plaignant de ne pas avoir suffisamment de fonds. Aujourd'hui, après s'être faits financés trois années durant par le gouvernement provincial, et ce sans effort aucun de leur part, maintenant que leur cagnotte est pleine, je ne les entends plus se plaindre. Mais en privé, c'est autre chose; en privé, ils se plaignent de l'avarice du gouvernement fédéral qui refuse de leur donner quelque argent que ce soit.

A bien des reprises, j'ai entendu appeler ce projet de loi «le projet de loi des Jeux olympiques de Calgary». Quelles sottises! Qui le ministre croit-il bernier de la sorte? Comment peut-il même dire des choses semblables...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais nous étudions en ce moment la motion n° 1. La présidence a écouté attentivement le discours du député. Il pourrait peut-être nous expliquer en quoi ses observations sont liées au sujet de la motion n° 1.

M. Paproski: Très certainement, monsieur le Président, mais il me semblait opportun de rappeler les faits à la Chambre afin qu'elle soit parfaitement au courant de ce que le ministre essaie de faire en voulant donner force de loi à cette mesure sur les loteries et sur les paris. Je sais qu'il compte constituer un conseil d'administration dont les membres viendront des domaines des arts et de la culture, du sport amateur et du conditionnement physique et enfin de la recherche médicale et sanitaire.

• (1610)

En premier lieu, nous avons conclu une entente avec les provinces qui ne portait que sur le conditionnement physique et le sport amateur, et la culture. Voyez ce qu'ils ont fait du porte-feuille du conditionnement physique et du sport amateur. Il l'ont confié à un pauvre petit bonhomme de l'autre endroit qui a peine à marcher. Voilà le genre de ministre avec lequel doivent compter les responsables du conditionnement physique et du sport amateur.

Permettez-moi de revenir à la nomination des administrateurs. Ce seront des partisans libéraux nommés par un décret du conseil et rémunérés de \$35,000 à \$40,000 par année. Ils sont déjà nombreux à attendre ces nominations car depuis la mort de Loto Canada, environ 6,000 fidèles libéraux ont perdu leurs kiosques qui leur rapportaient \$35,000 par année. Quand on leur demandait s'ils gagnaient de l'argent, ils répondaient que non, et pourtant ils touchaient \$35,000 annuellement pour trôner dans une petite cabine et dépouiller le bon peuple.

Je ne peux m'imaginer que le ministre actuel, un monsieur très bien, puisse s'engager dans une affaire semblable. Il connaît bien le sport amateur. On m'a dit qu'il exerçait le métier de radiodiffuseur. De toute façon, il a toutes sortes de talents.

Je ne peux m'imaginer qu'en voulant légiférer sur les paris collectifs le gouvernement instaure un programme de création d'emplois. N'y aura-t-il pas quelque chose de mieux à faire que de nuire aux provinces? Non seulement il s'agit de doubler un service, mais le gouvernement fédéral se fera rouler pas ses homologues provinciaux puisqu'il sera privé de 34 millions de dollars. Il ne touchera pas cet argent.